

Vous convient à la table Ronde :

"Faut-il juger les enfants soldats ?"
Un mineur enrôlé par des forces armées est-il responsable de ses actes ?

Sous le parrainage de :

M. Bernard Kouchner
Ministre des Affaires étrangères et européennes
&

M. Bertrand Delanoë
Maire de la Ville de Paris

Lundi 14 décembre 2009
Auditorium de l'Hôtel de Ville de Paris
5, rue Lobau - 75004 - Paris
M° Hôtel de ville (ligne 1, 11)
Bus : 70, 72, 74, 47, 96
Parking Lobau

Informations & inscriptions :
Rosine Mukahirwa - tél : 01 45 33 33 75
Email : rosine@parcours-exil.org

Quelle responsabilité pour les ex enfants soldats ?
Comment nos sociétés doivent-elles accueillir et accompagner ces mineurs ?

Souvent accueillis en tant que "*Mineurs Isolés Etrangers*", ces jeunes sont stigmatisés au regard de leur lourd passé et sont condamnés avant même d'avoir été jugés. Leur prise en charge par les services d'aide à l'enfance et les intervenants est beaucoup trop souvent biaisée par des réactions d'effroi, d'angoisse et de rejet.

L'enjeu pour notre société est de savoir réparer avant d'essayer de gérer ce passif tout en aidant le mineur ou le jeune majeur à tirer toutes les conséquences, légales, psychologiques et sociales des actes qui lui sont imputés, pour lui permettre, in fine, de s'intégrer à la société d'accueil et de construire sa vie sur des bases aussi solides et respectueuses des Droits Humains que possible.

Réunis à Paris le 14 décembre prochain, des experts dans les domaines juridiques, médico-psychologiques et philosophiques aborderont toutes les facettes liées à cette question et remettront à M. Jean-François Zimeray, Ambassadeur pour les droits de l'Homme, leurs recommandations pour le Gouvernement français et la Commission européenne.

PROGRAMME

Débats animés par Anne Gintzburger (journaliste)

9h30 Accueil des participants

10h00 Ouverture

10h30-12h30 Aspects juridiques

Quels degrés de responsabilité pénale pour les enfants soldats ?

- **Amady Ba**, Chef de Section de la Coopération Internationale, Cour Pénale Internationale
- **Philippe Ryfman**, Avocat et Professeur de droit international humanitaire
- **Emmanuel Decaux**, Professeur de droit à Panthéon-Assas / Membre de la Sous-Commission des droits de l'homme des Nations Unies/ Vice-président de la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme
- **Anton Jensen**, Expert sur la prise en charge des enfants soldats à la Commission européenne (*sous réserve*)
- **Kathia Martin Chenut**, Chaire « Etudes juridiques comparatives et internationalisation du droit » Collège de France
- **Jean-Pierre Rosenczveig**, Président du Tribunal pour enfants de Bobigny

12h30-14h00 Déjeuner

14h00-14h30 Aspects militaires

L'utilisation des enfants soldats dans les conflits armés.

14h30-16h30 Aspects médico-psychologiques

Responsabilisation, réinsertion ou stigmatisation : les effets du jugement et de la sanction sur les enfants.

- **Keven E. Bermudez**, Psychologue et expert terrain
- **Thierry Choubrac**, Pédopsychiatre au CHU de Béziers et expert terrain
- **Virginie Dhellemmes**, Secrétaire Générale du Bureau International Catholique de l'Enfance
- **Frédéric Joli**, Porte-parole du Comité International de la Croix-Rouge

16h30-17h00 Pause café

17h00-17h30 Conclusions des débats & approbation des recommandations

- **Martine Brousse**, Directrice de la Voix De l'Enfant
- **Dr. Pierre Duterte**, Médecin Directeur de Parcours d'exil

17h30-18h00 Clôture & remise des conclusions

- **Monsieur François Zimeray**, Ambassadeur pour les droits de l'Homme